

A Registre :

Les deux observations ont été déposées par la même personne :
Monsieur GERARDIN Daniel.

- Monsieur GERARDIN a relevé un certain nombre d'inexactitudes et d'imprécisions dans le dossier mis a disposition du public : il affirme en particulier qu'il y a des poissons dans le cours d'eau, regrette que la végétation aquatique et que la communauté des invertébrés n'aient pas été décrites et s'interroge sur l'impact de la réduction de débit sur le développement des communautés aquatiques (voir, en pièces jointes, copies de feuillets n° 2, 3 et 4 du registre).

B Site internet DDT 73 :

Observation déposée sur le registre dématérialisé sur le site de la DDT 73 :

Cette association ne s'oppose pas au projet mais s'inquiète de la durée d'exploitation demandée et donne un avis favorable sous réserve d'une réduction de l'autorisation à 20 ans.

(Voir pièce jointe).